

## **Description du Baccalauréat par appellation en « Études du phénomène criminel »**

---

### **CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, la création de baccalauréats par cumul avec appellation (BACCAP) est un développement majeur à la fois pour l'Université de Montréal et pour ses étudiants. Ceux-ci peuvent, en les complétant, bénéficier de plusieurs avantages non négligeables, notamment en matière d'employabilité et de reconnaissance de leur parcours académique par les milieux de pratiques intéressés. En effet, les BACCAP ont pour but de refléter plus précisément la nature des études complétées par les finissants et donc d'assurer une meilleure lisibilité de leur formation par les organisations qui les embauchent.

Le BACCAP en études du phénomène criminel permet donc aux étudiants de combiner de façon cohérente divers programmes courts (p. ex : Majeure en criminologie, certificat en victimologie, certificat en cyber enquête) et d'aller chercher une expertise variée sur différents thèmes reliés à la criminologie. De manière générale, en criminologie, les opportunités d'emploi sont très intéressantes. L'étude « *La relance à l'Université 2013* » nous a appris que, deux plus tard, 75 % des diplômés de 2011 travaillaient à temps plein (versus 23,7 % toujours aux études) et que, dans 92,5 % des cas, le poste obtenu était en lien avec la formation reçue<sup>1</sup>.

L'Ordre professionnel des criminologues (OPCQ) a officiellement été créé le 22 juillet 2015. Depuis, l'adhésion à cet Ordre est nécessaire pour exercer certaines activités au Québec, telles que : a) évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité; b) évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse; c) évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents; d) déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergé dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation et e) décider de l'utilisation des mesures de contention. Le ministère de la sécurité publique demande aussi à ce que les agents de probation ou conseiller en milieu carcéral fassent partie d'un ordre professionnel.

Le baccalauréat en Criminologie est le diplôme requis pour adhérer à l'OPCQ. Or, les cinq activités « réservées » et présentées ci-haut sont principalement exercées par les criminologues qui œuvrent au sein du Ministère de la Santé et des Services sociaux (ex. : Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ou établissements de psychiatrie légale). Le ministère de la sécurité publique offre aussi de plusieurs emplois qui ne demandent pas de faire partie d'un ordre professionnel. En d'autres mots, de nombreux d'emplois continuent d'être disponibles et offerts aux finissants qui n'adhèrent pas à l'OPCQ.

### **BACCAP « ÉTUDES DU PHÉNOMÈNE CRIMINEL »**

Le projet du BACCAP s'appuie à la fois sur l'évolution de la majeure en Criminologie et celle du marché du travail. Il répond à la demande de détenteurs de diplôme universitaire en mesure d'intervenir ou de faire de la recherche appliquée sur les questions de la criminalité, de la déviance, du système pénal, des délinquants, des groupes marginaux et des victimes d'actes criminels. Cette demande provient de milieux des secteurs publics ou privés.

Pour obtenir le BACCAP « études du phénomène criminel », l'étudiant doit satisfaire à l'une des options de la liste 1 et compléter un des certificats de la liste 2 :

---

1. Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2013). *La relance à l'Université 2013*.

## Liste 1 (60 crédits minimum et maximum) (Choisir entre les deux options)

- Option 1 Majeure en criminologie (60 cr.)
- Option 2 Certificat en criminologie (30 cr.) OU Mineure en criminologie (30 cr.)
- ET
- Certificat en victimologie (30 cr.)

À la condition que cette combinaison inclut les sept (6) cours suivants, dont plusieurs sont obligatoires dans l'un ou l'autre des programmes :

CRI1006/CRI1006G Méthodes et recherche en criminologie  
CRI1050/CRI1050G Sociocriminologie  
CRI1100/CRI1100G Psychocriminologie  
CRI1151/CRI1151G Justice criminelle OU VIO 2017 Victimes et institutions juridiques  
CRI1730/CRI1730G Victimologie  
CRI2410/CRI2410G Pénologie

## Liste 2 (30 crédits minimum et maximum)

- **Études autochtones** (ex : AUT2500 *Travail en contextes autochtones*, pouvant mener à des études de 2e cycle auprès de populations autochtones/ délinquantes ou victimes d'actes criminels),
- **Études féministes, des genres et des sexualités** (ex : FEM2000 *Introduction aux courants de pensée féministes*) pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle portant sur les femmes et la question criminelle.
- **Science politique** (ex : POL2011 *Sécurité et conflits*, pouvant mener à des études de 2e cycle en matière de politiques pénales, sociales ou relatives à la sécurité publique),
- **Sciences économiques** (ex : ECN2230 *Institutions et marchés financiers*, études féministes, des genres et des sexualités s),
- **Sociologie** (ex : SOL1016 *Déviance, exclusion et contrôle social*, pouvant mener à des études de 2e cycle en matière de sociocriminologie et étude de la réaction sociale).
- **Certificat en Intervention psychoéducatrice** (ex : PSE2504 *L'intervention et le multiculturalisme*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'intervenant auprès de clientèles en difficulté d'adaptation/ délinquantes ou victimes d'actes criminels)\*,
- **Certificat en enquête et renseignement** (ex : L'organisation de l'enquête, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi en matière d'enquête, vérification ou inspection).
- **Gestion appliquée à la police et à la sécurité** (ex. : GSP2100 *Planification et organisation en sécurité intérieure*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'analyste ou gestionnaire des opérations en matière de sécurité intérieure),
- **Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques** (ex. JES 1000 *L'intervenant et la relation d'aide*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'intervenant auprès des jeunes en difficulté/ délinquants ou victimes d'actes criminels)\*
- **Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention** (ex : SME1020 *Interdisciplinarité et intervention*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'intervenant dans le domaine de la santé mentale/ auprès des personnes délinquantes ou victimes d'actes criminels)\*,
- **Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention** (ex. : SXS1001 *Développement sexuel et affectif*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'intervenant auprès des clientèles délinquantes ou victimes d'actes criminels/ présentant un besoin ou une problématique en matière de santé sexuelle)\*.

- **Toxicomanies : prévention et réadaptation** (ex : TXM3500 *Approches motivationnelles*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'intervenant auprès de clientèles délinquantes ou victimes d'actes criminels/éprouvant des problèmes liés aux diverses formes de dépendances.)\*,
- **Victimologie** (pour les étudiants de la majeure; ex : VIO 2011 - *Violence et harcèlement au travail* pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'intervenant auprès de clientèles délinquantes ou victimes d'actes criminels)\*.
- **Analyse de la sécurité de l'information et des systèmes** (HEC, ex : 30-715-12 *Gouvernance et gestion des risques de la sécurité de l'information et des systèmes*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'analyste, conseiller, préventionniste en matière de sécurité des systèmes d'information),
- **Cyber enquête** (Polytechnique, ex : CY140 *Piratage informatique*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'analyste, conseiller, préventionniste en matière de cybercriminalité),
- **Cyber fraude** (Polytechnique, ex : CF110 *Introduction à la preuve numérique*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'analyste ou conseiller informatique, spécialiste en sécurité des données informatiques.),
- **Cyber sécurité des réseaux informatiques** (Polytechnique, ex : CR310 *Cyberattaque et défense en entreprise*, pouvant mener à des études de 2<sup>e</sup> cycle ou un emploi d'analyste, conseiller ou spécialiste en cybersécurité et continuité des affaires),

Par la combinaison de la majeure en Criminologie et des certificats ou mineures disponibles, le BACCAP permet d'accéder à des compétences dans le domaine de l'intervention ou analyse criminologique tel qu'elles se pratiquent hors du système professionnel. Il se distingue toutefois du baccalauréat en Criminologie dont le programme tient compte des exigences de l'OPCQ. Il se différencie également du baccalauréat en Sécurité et études policières qui met un accent particulier sur la régulation de la délinquance économique, la sécurité intérieure, la police transnationale, les mouvements sociaux et l'exploitation des systèmes d'information.

La majeure en Criminologie permettra aux étudiants d'acquérir une bonne connaissance de la justice criminelle et pénale, de la pénologie, des milieux de pratique en criminologie, des théories de la délinquance et de la victimisation, de la sécurité et de la réaction sociale au crime, des méthodes d'analyse, d'évaluation et d'intervention en criminologie.

La combinaison du certificat ou mineur en Criminologie ET du certificat en Victimologie permettra aux étudiants de comprendre le phénomène criminel et d'en analyser les principaux enjeux, de développer des habiletés à concevoir et à conduire une intervention appropriée auprès des délinquants et des victimes, d'analyser des problématiques d'un point de vue criminologique et de développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime. Le certificat ou la mineure choisi(e) en complément leur permettra d'acquérir une formation de base dans un champ de pratique ou d'analyse spécifique.

Finalement, dans certains cas, les étudiants ayant complété un BACCAP en « Études du phénomène criminel » peuvent avoir accès, selon les conditions d'admissibilité, aux études de deuxième cycle en criminologie. Par exemple, à l'Université de Montréal, ils peuvent accéder à une maîtrise avec stages en intervention, leur permettant éventuellement de faire partie de l'Ordre des criminologues du Québec, une maîtrise avec stages en analyse, plus centrée sur la recherche appliquée, ou une maîtrise avec mémoire de recherche portant sur divers aspects du phénomène criminel. Tous doivent cependant satisfaire aux conditions générales d'admissibilité qui incluent notamment : avoir obtenu au 1<sup>er</sup> cycle une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

#### AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Les étudiants doivent obligatoirement réussir le cours CRI 3401 pour être admissibles au BACCAP.** Ce cours est offert par tous les programmes inclus dans le BACCAP. Ce cours peut aussi être suivi comme étudiant libre.
- Les étudiants peuvent demander un BACCAP au plus tard deux ans (24 mois) après la date d'octroi de leur dernier diplôme. Il ne peut toutefois pas y avoir plus de 10 ans entre l'octroi du premier et du dernier diplôme.

- Les étudiants qui ont déjà un Baccalauréat par cumul (BACCUM) ne peuvent pas obtenir le BACCAP. Il est impossible de défaire un BACCUM pour le transformer en BACCAP. Les étudiants intéressés par le BACCAP doivent donc attendre de satisfaire toutes les conditions avant de demander leur diplomation.